

ne finiront pas de payer si nous laissons cette situation s'aggraver.

Monsieur le Président, notre gouvernement a décidé de prendre des mesures pour cesser d'hypothéquer notre avenir, en utilisant les moyens disponibles afin de réduire le déficit annuel à moins de 15 milliards de dollars en 1993.

Cela, par le fait même, va contribuer à une réduction progressive de la dette publique. Nous avons réussi à ramener le taux de croissance de la dette, de 24 p. 100 qu'il était en 1984, à moins de 10 p. 100 l'an dernier. Malgré ce progrès, la dette continue d'augmenter plus vite que notre revenu national. Le 1^{er} avril, la dette se situait à 320 milliards de dollars.

La hausse récente des taux d'intérêt, au Canada comme à l'étranger, illustre la vulnérabilité dans laquelle nous place cette dette énorme. En un an seulement, les coûts prévus d'intérêts sur la dette ont augmenté de plus de 6 milliards de dollars. Cette année, nous paierons 39 milliards de dollars en intérêts. Cette situation doit cesser dans les plus brefs délais.

Le gouvernement propose dans son Budget des actions concrètes. Dans un climat de croissance économique soutenu qui est de première importance, le gouvernement propose une réduction et restriction sur les dépenses et une augmentation des revenus. Les sous-marins à propulsion nucléaire ont été annulés. Sept bases militaires seront fermées et sept autres seront réduites, ce qui représente une épargne de 2,7 milliards de dollars, de 1989 à 1994. Les subventions à VIA Rail sont coupées d'au moins 100 millions de dollars par année, pour les quatre prochaines années. Les subventions de Radio-Canada sont coupées de 10 millions de dollars par année, pour les cinq prochaines années. Le coût total du Régime d'assurance-chômage est maintenant supporté par les employés et les employeurs.

Toutefois dans les périodes difficiles, le gouvernement supportera le Fonds, s'il devient déficitaire, ce qui représente une épargne nette de 600 millions de dollars.

Une réduction de l'augmentation des transferts aux provinces prendra effet en 1990-1991, mais les paiements de péréquation demeurent pour les provinces ayant des revenus inférieurs. Les paiements de péréquation, en 1984-1985, s'élevaient à 5,4 milliards de dollars. En 1989-1990, ils s'élèveront à 7,3 milliards de dollars, représentant une augmentation de 35 p. 100.

Dans le domaine de l'aide aux pays étrangers, la croissance des dépenses sera réduite sur une période de cinq ans, de l'ordre de 1,7 milliard de dollars.

Le budget—M. Couture

Le gouvernement a aussi pris des mesures pour augmenter ses revenus. Ces décisions sont difficiles mais nécessaires dans le contexte actuel.

Il a augmenté l'essence et les cigarettes pour un revenu supplémentaire de 1,6 milliard de dollars. Il recevra des dividendes de la Société des postes, signe d'une administration saine et dynamique. Il taxera les compagnies ayant plus de 10 millions en capital. Il augmente la surtaxe de 2 p. 100, effectif le 1^{er} juillet 1989, et une surtaxe de 3 p. 100 s'appliquera aux particuliers qui gagnent plus de 70 000\$ annuellement.

Le gouvernement appliquera, le 1^{er} janvier 1991, une surtaxe sur les produits et services, de l'ordre de 9 p. 100, qui remplacera la taxe de vente actuelle. La taxe de vente actuelle contient trois lacunes: Il s'agit d'une taxe poreuse qui n'est plus une source de revenu fiable pour le gouvernement central; elle est cachée aux consommateurs; elle nuit à l'économie canadienne, en obstruant la croissance et la création d'emplois.

La nouvelle taxe de 9 p. 100 s'appliquera sur presque tous les produits, à l'exception des produits alimentaires de base; les médicaments d'ordonnance; les appareils médicaux; les loyers résidentiels; les emprunts, hypothèques et primes d'assurance-vie; la plupart des services de santé et des services dentaires, dont les services hospitaliers et les services en maison de repos; les services de garderie, l'aide juridique; la plupart des services éducatifs. Des mesures seront introduites pour rendre son application juste et simple.

• (1240)

En ce qui concerne les petites entreprises, le gouvernement propose de leur remettre des honoraires pour la perception de la taxe. Plus d'un demi million de petites entreprises n'auront pas à percevoir la taxe.

Les organismes de charité et les organisations sans but lucratif, financées en grande partie par l'État, bénéficieront d'un allègement généreux de la taxe à payer sur leurs achats.

Les ventes de produits alimentaires des agriculteurs et des pêcheurs seront exonérées de la taxe. Également, le gouvernement adoptera une mesure spéciale garantissant que la taxe ne rendra pas inabordable les nouvelles habitations, sans compter que les ventes des maisons déjà existantes ne seront pas taxées. Enfin, le gouvernement remettra une ristourne partielle aux municipalités, universités, écoles et hôpitaux, pour ne pas rendre leur fardeau fiscal plus lourd après la réforme.

Dans sa nouvelle stratégie, le gouvernement veut assurer l'équité. Pour ce faire, il s'engage à faire en sorte que la nouvelle taxe soit plus équitable pour les Canadiens à faible revenu que le régime actuel. Il va alors améliorer les avantages du crédit actuel pour la taxe de vente en le